

Les nouvelles formes d'emploi :

modes ou modèles durables ? Est ce la fin du salariat ?

3,3% de la population active travaille différemment. Cela peut sembler peu, mais il pourrait s'agir d'une tendance nouvelle répondant à des attentes grandissantes. L'Insee vient d'ailleurs de décider d'intégrer ce phénomène dans ses enquêtes.

Choisir de composer sa vie autrement qu'autour de la seule valeur traditionnelle et normée du travail paraît pour Joëlle Maccioni, directrice de l'Institut national des nouvelles formes d'emploi, un signe de l'époque. Et elle ajoute « Bien sûr, dans le domaine de l'orientation, on n'a que des choix relatifs, mais on a ceux-là ! » « Comme le dit un cadre en phase de réorientation, « lorsqu'il y a rupture, on s'aperçoit soudain que c'est toute sa vie qui était brassée dans la vie professionnelle... » Alors, si l'idéal proposé par la société est celui du « temps plein », certains lui substituent la notion de « temps suffisant ».

En France, 30 000 personnes changent d'emploi chaque jour et à trente ans plus de la moitié des actifs exercent dans un domaine très éloigné de celui qu'ils avaient préparés à l'école. C'est parfois l'occasion de s'engager sur de nouvelles bases. Quant aux jeunes, l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle paraît de plus en plus considérée comme une valeur de développement durable et beaucoup entendent pouvoir évoluer au fil du temps pour se construire à leur propre dimension. C'est peut-être cela que l'on appelle s'orienter de façon autonome et créatrice tout au long de la vie.

Pour beaucoup d'entreprises ou de territoires les Groupements d'employeurs permettent, par exemple, un partage des compétences disponibles tendant au développement économique. Les Nouvelles formes d'emploi correspondent donc à un besoin de s'organiser autrement, dans un temps choisi et sur un territoire donné. Il s'agit pour le salarié d'une mise en valeur et d'un développement de ses savoir-faire, pour la communauté d'une nécessaire prise en compte des domaines non couverts par les emplois habituels, et pour les entreprises d'un partage utile des compétences dans un cadre de nouvelles organisations du travail.

Jean-Marie Quiesse